

y,

## Décision Modificative n°2 2025

Direction des Finances & de l'Évaluation  
*21 novembre 2025*

<b>1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE EN FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Recettes réelles et d'ordre .....</b>	<b>5</b>
2.1.1. Ajustement des crédits 2025 : +34 M€.....	5
<b>2.2. Dépenses réelles et d'ordre .....</b>	<b>6</b>
2.2.1. Ajustement des crédits 2025 : +34 M€.....	6
2.2.2. Les autorisations d'engagement (AE).....	7
<b>3. PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>3.1. Recettes réelles et d'ordre .....</b>	<b>8</b>
3.1.1. Ajustement des crédits 2025 : +13 M€.....	8
3.1.2. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : -11 M€ .....	8
<b>3.2. Dépenses réelles et d'ordre .....</b>	<b>9</b>
3.2.1. Ajustement des crédits 2025 : +2 M€.....	9
3.2.2. Les autorisations de programme (AP).....	9
<b>ANNEXE 1 : LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 : NOUVELLES ENVELOPPES PLURIANNUELLES DETAILLEES .....</b>	<b>12</b>

## 1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

Depuis deux ans, le Département fait face à un contexte budgétaire complexe, marqué par un choc financier sans précédent. En effet, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), notre principale recette à caractère variable, ont été quasiment divisés par deux en deux ans, soit une perte de recettes de près de 200 M€. Cette situation impose à notre collectivité, habituée à une gestion rigoureuse et responsable, d'accroître les efforts du plan de sobriété mis en œuvre. Celui-ci a permis plus de 80 M€ d'économies en dépenses de fonctionnement depuis 2022, tout en limitant la hausse des dépenses liées à l'inflation ou aux effets exogènes (mesures de l'État, crises internationales, etc.).

Voté à la séance du Conseil départemental du 11 avril 2025, le budget primitif 2025 (BP) s'établit à 1 932 M€<sup>1</sup>, dont 1 691 M€ en dépenses réelles réparties entre 1 220 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 471 M€ en dépenses réelles d'investissement. Lors de cette séance le compte administratif a été voté, ce qui a permis de reprendre le résultat 2024 de 53 M€ dans le cadre du BP.

La décision modificative n°1 2025, votée en séance du 27 juin 2025, a notamment permis de procéder, à des ajustements relatifs aux solidarités, à un mouvement technique faisant suite à une recommandation de la chambre régionale et territoriale des comptes concernant la comptabilisation des dépenses de SIA, mais également à une inscription en hausse des DMTO de + 43 M€, établissant le budget départemental à 1 980 M€.

L'ajustement à la décision modificative n°2 (DM2) confirme la tendance observée depuis le début de l'année : une reprise des DMTO, avec une projection d'atterrissement à 330 M€ en fin d'exercice 2025. Ce montant demeure toutefois inférieur au niveau historique d'avant crise de 377 M€ en moyenne<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le Département poursuit ses efforts de gestion avec notamment 6 M€ d'économie sur la masse salariale. Cependant, la reprise du produit de DMTO est entièrement absorbée par la hausse des dépenses sociales, en particulier dans les domaines de l'autonomie, des dispositifs d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des prestations de compensation du handicap (PCH), qui augmentent de 18 M€ au total. Cette hausse s'explique à la fois par un effet volume lié à la hausse de nos bénéficiaires mais également par l'impact du SEGUR pour tous (+6,4 M€). La compensation CNSA sur le SEGUR (+1,3 M€) ne couvre que la moitié de la dépense liée à l'autonomie, excluant les dépenses liées à l'Enfance<sup>3</sup>. Ces évolutions traduisent une meilleure prise en charge du handicap, avec des exigences légitimes mais couteuses en matière d'accompagnement et d'accessibilité, que l'État ne compense pas. En somme, l'État multiplie les promesses... mais les finance avec les ressources des autres.

Côté investissement, les crédits ne suivent que des ajustements mineurs en dehors des écritures techniques liées aux amortissements.

Ainsi, la DM2 prévoit un budget départemental qui s'établit en crédits Ouverts (CO) à 2 012 M€ via les ajustements suivants :

- **Les recettes réelles de fonctionnement (+31 M€)** sont ajustées (+2 %) pour tenir compte des prévisions de réalisations notamment sur les DMTO (+11 M€) et les recettes de l'action sociale (+18 M€).
- **Les dépenses réelles de fonctionnement (+23 M€)** sont ajustées (+2 %) pour tenir compte de la hausse de l'activité dans la Solidarité (+21 M€).
- **La section d'investissement (+2 M€)** évolue notamment par l'inscription en recettes de la dotation aux amortissements (+11 M€). Cette inscription technique nécessite une diminution de l'emprunt d'équilibre (-11 M€) afin d'équilibrer la section

\*\*

<sup>1</sup> Mouvements réels et mouvements d'ordre

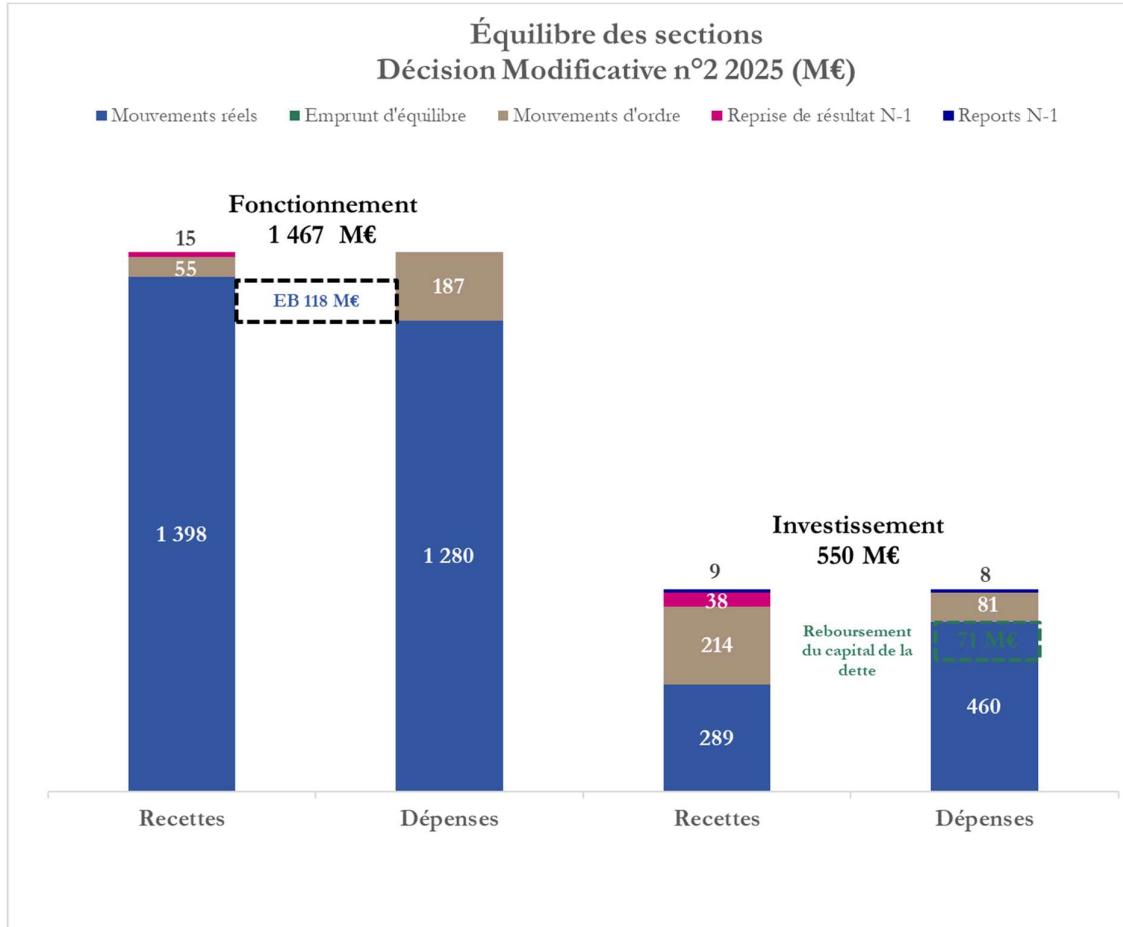
<sup>2</sup> Moyenne entre 2017 et 2020.

<sup>3</sup> La compensation CNSA ne couvre que 20 % des dépenses de la politique « Autonomie » de manière globale.

La DM2 se présente ainsi :

<b>Fonctionnement (en M€)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Ajustement de crédits opérationnels	31,0	23,1
Dette (intérêts)		0,4
Amortissements- Neutralisations (mouvements d'ordre)	3,6	11,0
<b>Total fonctionnement</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>
<b>Investissement (en M€)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Ajustement des crédits opérationnels	2,0	-1,3
Dette (remboursement du capital)		0,0
Ajustement de l'emprunt d'équilibre	-10,7	
Amortissements- Neutralisations (mouvements d'ordre)	11,1	3,7
<b>Total investissement</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>

L'épargne brute est en hausse à 118 M€ (+8 M€ soit +7 %) sous réserve de la réalisation de l'ensemble des recettes de fonctionnement. La capacité d'autofinancement du Département s'améliore légèrement, et parallèlement, l'emprunt d'équilibre est réduit à 183 M€ (-11 M€). L'épargne brute reste en baisse de 62 % par rapport au niveau d'avant crise (311 M€ en 2019).



## 2. PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE EN FONCTIONNEMENT

### 2.1. Recettes réelles et d'ordre

#### 2.1.1. Ajustement des crédits 2025 : +34 M€

L'ajustement des recettes de fonctionnement tient compte de la mise à jour d'encaissements (parution de notifications et ajustements suivant encaissements) et d'informations non connues lors de l'établissement des étapes budgétaires précédentes.

➤ +12 M€ pour les ajustements fiscaux réalisés comme suit :

En M€	CO 2025	DM2 2025	Ecart
<b>Fiscalité territoriale :</b>			
DMTO	319,2	330,0	10,8
<b>Fiscalité reversée par l'Etat :</b>			
TSCA	100,2	102,5	2,3
DCP - Fonds de compensation péréquée	10,2	10,7	0,5
Accise électricité	14,4	14,3	-0,2
TICPE complémentaire	11,3	11,5	0,2
Péréquation DMTO	12,5	11,2	-1,3
<b>Total</b>	<b>467,9</b>	<b>480,3</b>	<b>12,4</b>

➤ Fiscalité territoriale (+11 M€) :

Pour rappel, l'hypothèse prise au BP2025 à 275 M€ était établie selon une évolution neutre par rapport à 2025, mais prenait en considération la hausse de la fiscalité autorisée par la loi de finances 2025.

Un premier ajustement, intervenu lors de la DM1 votée en juin, a permis de projeter une recette supplémentaire de 43 M€ à 319 M€ en cohérence avec la reprise du marché immobilier.

Pour la DM2, un ajustement complémentaire est possible et permet de projeter l'encaissement définitif 2025 à 330 M€ soit +26 %, en rappelant que ce niveau de recette tient compte de la hausse de la fiscalité (demi-point supplémentaire hors primo accédants).

➤ Fiscalité reversée par l'État (+1,6 M€) avec notamment :

- +2,3 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) :

La recette attendue de cette taxe était estimée à 101 M€ au budget primitif. Compte tenu des encaissements plus faibles qu'attendus jusqu'en avril, une révision du montant est intervenue à 100,2 M€ (-0,8 M€) à la DM1 de juin dernier.

Au regard des encaissements constatés à fin septembre, le produit définitif en année pleine peut être réajustée à la hausse à 102,5 M€. Ainsi +2,3 M€ sont ajoutés au montant inscrit en DM2.

- Baisse de -0,8 M€, à la suite de diverses notifications et ajustements connus après trois trimestres, comme notamment le dispositif de compensation péréquée (DCP), l'accise électricité, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) complémentaire et la péréquation DMTO.

Y **+3 M€ de recettes liées à l'Action sociale : dotations CNSA**

- **+3 M€** pour des compléments de recettes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) correspondant à des notifications complémentaires sur la PCH et le SEGUR pour tous.

Le principe des concours CNSA est posé par la loi depuis 2001. Les acomptes des concours (APA et PCH) sont versés en douzième durant l'exercice (à hauteur de 90 % de la dotation prévisionnelle) tandis que le solde est calculé et versé l'année suivante (en fonction des dépenses et des recettes réelles).

Pour la Conférence des financeurs (mise en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2005), le concours versé par la CNSA est scindé entre la part liée aux actions de prévention et la part dédiée aux résidences autonomie. Pour rappel, les concours CNSA couvrent environ 31% des dépenses sur la PCH et 59 % sur l'APA. Au global de la politique Autonomie, les dépenses s'élèvent à 344 M€ couverts par des recettes à hauteur de 31% (100 M€ environ).

en M€	CO 2025	DM2	Ecart
CNSA - APA	36,3	36,3	0,0
CNSA - PCH	19,3	20,8	1,5
CNSA – Conférence financeur part prévention	0,9	0,9	0,0
CNSA – Conférence financeur part autonomie	2,8	2,8	0,0
CNSA - SAAD	7,8	9,2	1,3
<b>Total</b>	<b>67,2</b>	<b>70,0</b>	<b>2,9</b>

Y **+16 M€ de recettes liées à divers ajustements techniques avec notamment :**

- +15 M€ de récupération sur succession passant ainsi les crédits ouverts de 13 M€ à 28 M€ ;
  - +1 M€ concernant la reprise du solde de la contrepassation du rattachement CIA 2024 passant ainsi de 20 M€ à 21 M€ les recettes globales relative aux traitements et charges.
- Y Il est également prévu **+3,5 M€** de mouvements d'ordre relatifs à une régularisation liée aux **neutralisations** et **+0,1 M€** aux mouvements patrimoniaux. Ces deux mouvements font ainsi passer les recettes d'ordre de fonctionnement de 52 M€ à 55 M€.

## 2.2. Dépenses réelles et d'ordre

### 2.2.1. Ajustement des crédits 2025 : +34 M€

Les ajustements des dépenses ne sont que des dépenses nécessaires et contraintes par l'activité.

Y **+19,8 M€ pour des ajustements relevant du secteur social portant à 717 M€ les dépenses globales :**

- **+11,4 M€ pour l'autonomie** en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH, de la hausse de l'Aide Sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap (ASH PH) ainsi que de la contribution

des Départements au financement du SEGUR pour tous au titre de l'année 2025. Les crédits ouverts passent ainsi de 333 M€ à 344 M€ ;

- **+7,6 M€ pour l'enfance** du fait de l'augmentation des besoins pour faire face à l'activité 2025, ainsi que de la contribution des Départements au financement du SEGUR pour tous au titre de l'année 2025, passant les crédits ouverts de 171 M€ à 178 M€ ;
- **+0,8 M€** en faveur du revenu de solidarité active (RSA) à la suite de l'actualisation de l'atterrissement de fin d'année (de 175 M€ à 176 M€) et en tenant compte des derniers acomptes transmis par la CAF.

➤ **-4,1 M€ restitués sur la masse salariale** : l'actualisation de l'atterrissement de fin d'année confirme la tendance à la baisse actuelle avec des sorties qui restent supérieures aux entrées. Ainsi, le BP 2025 établi à 211 M€ a connu une première diminution en DM1 pour atteindre 209 M€, cette restitution nous donne une prévision d'atterrissement à 205 M€.

➤ **+7,5 M€ pour des ajustements techniques dont :**

- **+1,7 M€** de besoins complémentaires pour **les fluides** à la Direction des Bâtiments liés à des rattachements insuffisants en 2024 passant de 13 M€ à 15 M€ ;
- **+1,8 M€** liés au transfert des dépenses de la Direction des Systèmes d'Information de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, portant ainsi la régularisation demandée par la CRC de 13 M€ à 15 M€ ;
- **+2,5 M€** à la suite de l'actualisation des provisions RSA et des provisions pour contentieux. Les crédits ouverts passent donc de 250 K€ à 2,8 M€ ;
- **+0,7 M€** sur la péréquation à la suite des deux notifications FPDMTO (+0,9 M€ passant de 39 M€ à 40 M€) et FSDRIF (-0,2 M€ passant de 4 M€ à 3,8 M€) ;
- **+0,6 M€** concernant les Budgets annexes et les opérateurs :
  - **+0,5 M€** lié aux subventions d'équilibre du Musée Maurice Denis, du Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et de la Maison de l'Enfance Yvelines (MEY). Ces évolutions sont précisées en Annexe 1 ;
  - **+0,1 M€** pour le SMO Seine-et-Yvelines Numérique pour ajustement au niveau de l'activité.

➤ **+0,4 M€** concernant les **intérêts** générés par les **nouveaux emprunts** souscrits au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, portant l'inscription à 23 M€.

➤ Il est également prévu **+11 M€** de mouvements d'ordre relatifs à une régularisation liée aux **amortissements**. Ce mouvement porte l'atterrissement prévisionnel d'amortissement de 181 M€ à 192 M€.

### 2.2.2. Les autorisations d'engagement (AE)

Le stock d'AE avant vote de la DM2 est de 341 M€. En tenant compte des clôtures d'AE et de l'ensemble des mouvements techniques d'AE proposés en DM2, le stock passe à 353 M€.

Les mouvements sur AE proposés font varier globalement le stock de +12 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AE	Variation des AE en M€
<b>Stock AE avant DM2</b>	<b>341</b>
Diminution d'AE	-5,8
Nouvelle AE	+18,1
<b>Total des variations d'AE en DM2</b>	<b>+12,3</b>
<b>Stock AE après DM2</b>	<b>353,3</b>

La baisse d'AE en cours proposée en DM2 s'élève à -6 M€ et concerne :

Intitulé des AE	Variation en M€
<b>Protection de l'enfance</b>	<b>-5,8</b>
AE19D Prévention générale (Direction centrale)*	-5,8
<b>Total</b>	<b>-5,8</b>

\*Autorisation d'engagement proposée à la clôture après le vote de la DM2.

Quinze nouvelles AE sont proposées au vote de la DM2 à hauteur de 18 M€ et concernent :

Intitulé des AE	Montant en M€
<b>Attractivité territoriale</b>	<b>0,4</b>
AE Maintenance DMO	0,2
AE Maintenance Archives	0,2
AE Maintenance Culturels	0
<b>Solidarité services usagers</b>	<b>0,9</b>
AE Maintenance MEFE	0
AE Maintenance Sociaux	0,7
AE Maintenance Gendarmerie	0,2
<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>15,8</b>
AE Collèges publics	3,4
AE Plan de rénovation urbaine	2,2
AE Maintenance Collèges publics	6,5
AE Maintenance CIO	0
AE Enseignement supérieur	2,0
AE Mines Paris Tech	1,5
AE Maintenance enseignement supérieur	0,2
<b>Gestion départementale</b>	<b>1</b>
AE Maintenance administratifs	0,8
AE Maintenance Domaine et autres bâts.	0,2
<b>Total</b>	<b>18,1</b>

L'ensemble des mouvements liés aux autorisations d'engagement est recensé, dans l'état réglementaire, annexé à la DM2.

### 3. PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT

#### 3.1. Recettes réelles et d'ordre

##### 3.1.1. Ajustement des crédits 2025 : +13 M€

Les recettes opérationnelles sont ajustées de **+2 M€**. Cette recette nouvelle intervient dans le cadre d'un ajustement porté à la convention de financement de l'Institut de Santé Para sport Connecté (ISPC).

Il est également prévu **+11 M€** de mouvements d'ordre relatifs à une régularisation liée aux **amortissements**. Ce mouvement est le corolaire du mouvement inscrit en dépense d'ordre de fonctionnement, l'atterrissement prévisionnel passe donc de 208 M€ à 219 M€.

##### 3.1.2. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : -11 M€

Le montant de l'emprunt d'équilibre voté en DM1 (194 M€) est minoré de -11 M€ pour s'établir à hauteur de 183 M€.

## 3.2. Dépenses réelles et d'ordre

### 3.2.1. Ajustement des crédits 2025 : +2 M€

Un ajustement de **-1,3 M€** sur les dépenses réelles d'investissement porte le budget à **397 M€** hors dette, stable par rapport à la trajectoire initiale. Cette diminution est liée essentiellement à des décalages de travaux sur les mobilités douces.

À cela s'ajoute une régularisation de mouvements d'ordre relatifs aux neutralisations et aux mouvements patrimoniaux pour **+3,7 M€**. L'atterrissement prévisionnel passe donc de 78 M€ à 82 M€.

### 3.2.2. Les autorisations de programme (AP)

Le stock d'AP avant vote de la DM2 est de 7 Md€. L'ensemble des mouvements d'AP proposé en DM2 ne fait varier le stock d'AP que de manière marginale.

Les mouvements sur AP proposés font varier globalement le stock entre les deux étapes de -195 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AP en M€	Variation en M€
<b>Stock AP avant DM2</b>	<b>7 110,8</b>
Augmentation d'AP en cours	+6,7
Diminution d'AP en cours	-202,1
<b>Total des variations d'AP en DM2</b>	<b>-195,3</b>
<b>Stock AP après DM2</b>	<b>6 915,4</b>

Concernant les AP en cours, des mouvements à la hausse et à la baisse sont proposés en DM2 2025 pour une variation de -195 M€.

Ces variations résultent de révisions dans les politiques de l'enfance et de la jeunesse, de l'attractivité territoriale et de la gestion départementale.

Quatre hausses d'AP en cours sont proposées en DM2, elles s'élèvent à +7 M€ et concernent :

Intitulé des AP	Variation en M€
<b>Attractivité territoriale</b>	<b>1,7</b>
AP18S Plan d'amorce de la rénovation urbaine	1
AP16S plan d'aide aux communes +25 000	0,7
<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>5</b>
AP03D Foyers sociaux et IFSY- construction et extension	3,5
AP20S Numérique Établissement d'Enseignement	1,5
<b>Total</b>	<b>6,7</b>

La baisse d'AP en cours proposée en DM2 s'élève à -202, M€ et concerne :

Intitulé des AP	Variation en M€
<b>Attractivité territoriale</b>	<b>-12,2</b>
AP13S Etudes de faisabilité économique*	-0
AP15S Aide à l'innovation 2015-2017*	-0,6
AP02S Grands projets de ville/GPV*	-1,2
AP10S Contrats de renouvellement urbain*	-0,5
AP19S Fonds d'indemnisation calamités climatiques 2019-2020*	-0
AP17D Extension réseaux*	-0
AP20S Montée en débit 2020-2023*	-2,3
AP15S Contrats départementaux*	-0,7
AP14S Etudes d'urbanisme*	-0,0
AP15S Dispositif d'aide aux études d'urbanisme*	-0,1
AP16S Dispositif d'aide aux études d'urbanismes*	-0,2
AP09D Renouvellement subdis et CER*	-0
AP17S Forêts domaniales*	-0,5
AP12D Archives départementales-Extension*	-0
AP05D Château de la Madeleine*	-6,1
<b>Solidarité services aux usagers</b>	<b>-2,1</b>
AP17D Aménagement TCE Sociaux 2017*	-0,1
AP08D PPI dans les espaces territoriaux*	-0,4
AP17D TAD*	-0,1
AP18D FAM Bècheville – Patrimoine*	-0,2
AP04D PPI gendarmerie*	-0,1
AP05D PPI Gendarmerie*	-1,0
AP09D Plan pluriannuel des gendarmeries (2012 - 2016) *	-0,2
AP17D Renouvellement bâtiments gendarmerie*	-0
AP09S Subvention exceptionnelle pour le SDIS*	-0
<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>-178,0</b>
AP13S Accessibilité*	-0
AP14D Foyers sociaux et IFSY*	-0,3
AP04DS Réhabilitation de la Cité scolaire Hoche de Versailles*	-1,1
AP03D Collèges publics - construction extension PPI*	-0
AP22D CPE Travaux*	-170,0
AP21S Technologies et infrastructures*	-6,6
<b>Gestion départementale</b>	<b>-9,8</b>
AP09D Emancé*	-0,1
AP09D Haras des Bréviaires*	-1,4
AP12D Domaine Mme Elisabeth*	-1,2
AP18S Vidéo Protection*	-7,0
<b>Total</b>	<b>-202,0</b>

L'ensemble des mouvements liés aux autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé à la DM2.

## ANNEXE 1 : LES BUDGETS ANNEXES

Les ajustements suivants sont proposés pour chaque budget annexe :

<b>Budgets annexes</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Centre Maternel Porchefontaine	15 K€	15 K€	0 K€	0 K€
Maison de l'Enfance Yvelines	450 K€	450 K€	-15 K€	-15 K€
Parking de Saint-Cloud	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Musée Maurice Denis	50 K€	50 K€	0 K€	0 K€

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>CO2025 avant DM2</b>	<b>DM2</b>	<b>CO2025 après DM2</b>	<b>Variation suite DM2</b>
Centre Maternel Porchefontaine*	717 K€	15 K€	732 K€	2,1%
Maison de l'Enfance Yvelines†	9 482 K€	450 K€	9 932 K€	4,7%
Parking de Saint-Cloud	724 K€	0	724 K€	0,0%
Musée Maurice Denis	1 505	50	1 555	3,3%

\* dont 19 K€ de dépenses d'ordres

† dont 50 K€ de dépenses d'ordres

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>CO2025 avant DM2</b>	<b>DM2</b>	<b>CO2025 après DM2</b>	<b>Variation suite DM2</b>
Maison de l'Enfance Yvelines	531	-15	516	-2,8%

Une série d'ajustements budgétaires sur les budgets annexes ont été nécessaires à cette étape. Ces ajustements sont tous compensés par l'inscription de subventions d'équilibre au budget principal en fonctionnement. Le détail de ces mouvements figure dans les maquettes budgétaires de la DM2.

- Pour le Centre Maternel Porchefontaine, un ajustement de 15 K€ sur les dépenses de personnel est nécessaire afin d'assurer des remplacements jusqu'à la fin de l'exercice.
  - Cette augmentation au chapitre 012 fait ainsi passer le budget de fonctionnement à 732 K€, soit une variation de 2,1%.
- La Maison de l'Enfance des Yvelines voit son budget masse salariale augmenter significativement à cause d'une augmentation de l'activité qui nécessite un accroissement des recrutements.
  - 450 K€ sont donc inscrits pour les dépenses de personnel, portant ainsi le budget de fonctionnement à 9,9 M€, soit une variation de 4,7 %.
  - Sur la section investissement, il est procédé à une baisse des crédits inscrits de – 15 K€ qui viennent annuler l'écriture de versement de subvention d'équilibre en investissement réalisée au BP2025. Le nouveau total en investissement est donc de 516 K€, soit une variation à la baisse de -2,8%.
- Parking Saint Cloud : transfert entre chapitres de 900 € pour répondre à un besoin au chapitre 65 pour des créances éteintes sur une activité n'appelant pas de contribution du CD
  - Transfert entre chapitres 011 et 65, pas de variation sur le budget total du Parking Saint Cloud.
- Concernant le Musée Maurice Denis, ce sont 50 K€ qui sont nécessaires, également inscrits sur les dépenses de personnel en vue de pouvoir sécuriser la fin de l'exercice.
  - Cet ajout en chapitre 012 de 50 K€ pour faire face à une augmentation des charges de personnel d'ici la fin de l'année suite au décalage du transfert prévu à la Direction de la Culture, du Tourisme et

sports, des médiateurs du musée porte ainsi le budget de fonctionnement à 1,4 M€, soit une variation de 3,3 %.

## ANNEXE 2 : NOUVELLES ENVELOPPES PLURIANNUELLES DETAILLEES

(en €)	Intitulé des enveloppes	Code enveloppe	TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
<b>Autorisation d'engagement</b>													
AE Maintenance DMO	2020P044E06	230 000											230 000
AE Maintenance Archives	2001P279E18	231 000											231 000
AE Maintenance Culturels	2020P053E07	3 000											3 000
AE Maintenance MEFE	2008P022E10	33 000											33 000
AE Maintenance Sociaux	2020P072E09	700 000											700 000
AE Maintenance Gendarmerie	2020P057E13	175 000											175 000
AE Collèges Publics	2015P015E14	3 414 000											3 414 000
AE Plan de rénovation Urbaine	2018P036E11	2 200 000											2 200 000
AE Maintenance collège Publics	2020P056E10	6 500 000											6 500 000
AE Maintenance CIO	2001P275E13	10 000											10 000
AE Enseignement supérieur	2001P291E30	2 000 000											2 000 000
AE Mines ParisTech	2021P064E09	1 500 000											1 500 000
AE Maintenance Enseignement supérieur	2023P023E06	150 000											150 000
AE Maintenance Administratifs	2001P284E36	748 000											748 000
AE Maintenance Domaines et Autres Bat	2020P084E11	208 000											208 000

*Si ces propositions vous agrément, je vous prie d'adopter les termes de la délibération suivante :*